

Non à la disparition-destruction des EREA

RETRAIT du projet de circulaire ministérielle

**Côté cour la ministre prétend «réaffirmer la place nécessaire des EREA»
Côté jardin elle organise méthodiquement leur dilution-disparition**

Lors du GT du 30 mars la FNEC FP FO a été la seule organisation à demander l'annulation immédiate des postes supprimés (PLP, PE, EEI) dans des EREA de Bourg en Bresse Aurillac, Brioude Romagnat, Villeurbanne, à Garches... Pour toute réponse, le MEN a indiqué «*Je ne peux pas vous répondre là. Je ne vois pas le lien avec le travail sur la circulaire. Il s'agit de mesures à part*». Les personnels apprécieront !

**Disparition totale de la fonction d'Enseignant Éducateur d'Internat confirmée
Transformation-fusion des PE, Certifiés, Agrégés, profs d'EPS voire PLP affectés en EREA,
en enseignants-éducateurs aux missions et horaires définis localement**

Ainsi le projet prévoit «*Au sein de ces établissements, les enseignants assurent une mission essentielle d'enseignement et d'accompagnement pédagogique et éducatif. Le service des enseignants comprend des activités d'enseignement en classe, des dispositifs d'aide aux élèves, l'aide au travail personnel et selon leur fonction des activités d'accompagnement pédagogique et éducatif telles que : activités des fins d'après-midi jusqu'au repas du soir (19h00) ; activités encadrées du mercredi après-midi ; tutorat d'élèves ; projets divers menés au cours de l'année.*»

Après la suppression du service de nuit des PE Educateurs d'internat à la rentrée 2016 dans bon nombre d'EREA, c'est au tour de l'encadrement des soirées de disparaître avec un service qui se termine à 19h00 ! C'est un pas de plus vers la disparition programmée de centaines de postes de PE éducateurs.

Avec cette circulaire la ministre tente d'avancer vers le corps unique d'enseignant au mépris des ORS de chaque corps. Ainsi les PE, les Certifiés et les PLP pourraient voir leur service défini localement dans chaque EREA pour des missions fusionnées contradictoirement aux textes réglementaires nationaux définissant le service des enseignants.

A noter que le ministère s'est référé en permanence au décret Hamon de 2014 qui prépare le passage aux 1607 heures annualisées.

**La disparition de l'affectation sur un poste identifié : pour FO c'est Non !
La formation professionnelle et les PLP mis en réseau**

Selon le projet les enseignants «*(...) interviennent directement auprès des élèves dans les classes ou encore dans les établissements du réseau dans le cadre de modalités pédagogiques spécifiques définies dans le projet d'établissement et en fonction de l'emploi du temps élaboré par le chef d'établissement.*» - «*le directeur (de l'EREA) peut faire appel aux compétences et ressources des établissements du bassin de formation auquel il appartient.*»

Ce projet ouvre la possibilité de déplacer au gré des besoins les PE, les certifiés et les PLP au sein du bassin de formation. La FNEC FP FO rappelle que les enseignants sont affectés sur des postes précis, identifiés, sous contrôle de la CAP qui ne permet pas de les déplacer d'un établissement à l'autre en fonction et au gré d'un emploi du temps dépendant des besoins du projet d'établissement.

La FNEC FP FO n'acceptera pas qu'au détour d'une circulaire, la ministre remette en cause les ORS des PE des certifiés et des PLP et anticipe le projet d'ordonnance gouvernementale instaurant la mobilité forcée interministérielle des fonctionnaires pour les transformer en agents polyvalents et interchangeables, au mépris du statut général.

Les Directeurs d'EREA transformés en managers

La FNEC FP FO rappelle, avec son syndicat ID FO, qu'il n'y a pas moins de 20 directions d'EREA vacantes. Ce n'est pas avec un projet de circulaire qui renvoie tous les problèmes sur les directeurs, transformés en managers, que les EREA fonctionneront mieux.

**FO alerte tous les personnels de toutes les catégories !
Nous sommes en état de légitime défense !**

Le double recul imposé par les personnels au ministère sur les 1607h dans l'Académie de Nancy Metz et sur les postes à l'EREA de Crotenay (39) est un encouragement pour tous les personnels à ne rien lâcher.

Considérant que cette circulaire modifie le fonctionnement des services en EREA, la FNEC FP FO demande que le CTM et le CHS CT M soient saisis conformément à la réglementation.

La FNEC FP-FO, disponible pour l'action commune pour l'abandon de ce projet de circulaire :

- propose à tous les syndicats de s'adresser en ce sens ensemble à la ministre.
- invite tous les personnels de tous les EREA à se réunir pour établir les revendications et discuter des moyens de les faire valoir.